

MODE D'EMPLOI

**LA COMMUNE DE SAINT DIDIER DE
FORMANS PROPOSE SON PREMIER
BUDGET PARTICIPATIF**



**Partagez vos idées !
La commune les
réalise pour vous !**



**En 2021, les habitants de Saint Didier de Formans
vont pouvoir proposer, présenter et voter pour des
projets dans leur commune !**



LE BUDGET PARTICIPATIF

COMMENT ÇA MARCHE ?

1

Du 1er au 28 février 2021

L'APPEL À IDÉES

Pour être recevable, une idée doit respecter les critères suivants

- Être une dépense d'investissement
- Relever des compétences municipales
- Répondre à l'intérêt général
- Entrer dans le cadre du budget alloué

Remplir
et retourner
la fiche projet *

*À télécharger sur le site de la commune
www.mairie-saintdidierdeformans.fr ou à
récupérer en mairie

15000€

2

Du 1er au 31 mars 2021

L'ANALYSE DES PROJETS

Etude de recevabilité et faisabilité
technique des projets

- Les porteurs de projet pourront être contactés pour retravailler leur projet ou les fusionner avec d'autres.



3

Avril 2021

PUBLICATION ET PRÉSENTATION DES PROJETS

Les habitants pourront venir à la rencontre des élus et des porteurs de projets lors d'une réunion publique. Ils pourront voter pour un ou plusieurs projets



4

Du 1er au 15 mai 2021

VOTE SUR PLACE À LA MAIRIE

Pour ceux qui n'auront pas pu assister à la réunion publique.



5

Courant juin 2021

RÉSULTATS

Ils seront proclamés lors d'une soirée "Lauréats".

6

RÉALISATION DU OU DES PROJETS

Finalisation des travaux par la commune dans les deux ans .



Qui peut participer ?  Tout Désidérien de 16 ans et +

Quel budget ? L'enveloppe pour ce premier budget participatif est de **15000 €**.

Quels critères les projets doivent-ils respecter ?

- Relever d'une dépense d'investissement



ex: des jardinières, du mobilier urbain



Créer un poste d'animateur . **Non** car ceci est une dépense de fonctionnement !

- Relever de la compétence de la commune



ex : fleurir une rue



Modifier le trajet d'une ligne de bus
Non car c'est une compétence de la CCDSV !

- Être d'intérêt collectif



ex : installer un composteur, des jeux pour enfants, des range vélos...

 La fiche projet et le règlement intérieur sont téléchargeables sur le site www.mairie-saintdidierdeformans.fr et sont disponibles à la mairie.



BULLETIN DE VOTE

Des bulletins seront disponibles sur place le jour du vote

Merci de classer les projets dans l'ordre de votre choix.

Possibilité de voter pour 3 projets maximum. Un seul bulletin de vote possible par personne ayant la capacité de participer au vote (cf règlement)

Projet N°1 :

Projet N°2 :

Projet N°3 :

Informations sur le ou la votant(e) :

Nom & Prénom * :

Adresse * :

* Ces informations sont

nécessaires pour vérifier la validité du bulletin de vote, elles ne seront pas diffusées. Si les informations ne sont pas renseignées, votre vote ne pourra être pris en compte